

Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »

AR Prefecture (ex. « Office de Tourisme »)

(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)
006-344600952-20260423-D23_04_2026PT1-DE
Reçu le 24/04/2026

Délibérations

Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Catherine Josseaux, Auréline Mari, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Paola Belleveglia Aillaud, Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 1 – Objet : Installation du nouveau Comité de Direction.

Vu l'arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996 instituant un Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé « Office de Tourisme » de la ville de Roquebrune Cap Martin,

Vu la délibération du Comité de Direction en date du 28 février 2017 approuvant le changement de dénomination de l'EPIC « Office de Tourisme » en EPIC « Office d'Animation Touristique »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2026 fixant la composition du Comité de Direction de l'Office d'Animation Touristique et en désignant les membres.

Il est procédé à l'installation du Comité de Direction, composé de :

- Membres du conseil municipal titulaires :
 - Paola BELLAVEGLIA AILLAUD
 - Antonio FOCHI
 - Catherine JOSSEAUX
 - Auréline MARI
 - Isabelle McLOUGHLIN
 - Patrick OTTO
 - Nathalie VIOLI
 - Patricia ZANA

- Membres titulaires de la société civile représentant des organismes ou associations intéressés au tourisme ou à l'animation :
 - Représentant les associations sportives : Martine CESARI
 - Représentant les comités des fêtes locales : Christophe COGNET
 - Représentant les métiers de bouche : Luc GAMEL
 - Représentant les associations culturelles et patrimoniales : Pierre OPERTO
 - Représentant les associations de loisirs : Ghislain POULAIN
 - Représentant les Monuments Historiques : Antide VIAND
 - Représentant les associations gastronomiques : Marcel VIANO

VOTE :

POUR, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 23 avril 2026



Auréline Mari,
Présidente.

Roquebrune Cap Martin

AR Préfecture **E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »**

(ex. « Office de Tourisme »)

006-344600952-20260423-D23_04_2026PT2-DF (arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)
Reçu le 24/04/2026

Délibérations

Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Catherine Josseaux, Auréline Mari, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Paola Belleveglia Aillaud, Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 2 – Objet : Election du Président et du Vice Président

Conformément à l'article R.133-5 du Code du Tourisme, le Comité de Direction est invité à élire un Président et un vice-président parmi ses membres.

Auréline Mari et Antonio Fochi se sont portés candidats respectivement aux postes de Présidente et de Vice-Président.

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, il est proposé au Comité de Direction de recourir au vote à main levée.

Il est donc procédé à l'élection.

A l'issue du vote :

Auréline MARI est proclamée élue Présidente, à l'unanimité.

Antonio FOCHI est proclamé élu Vice-Président à l'unanimité.

Le comité de direction émet par ailleurs le souhait de nommer Martine Cesari, Présidente d'Honneur, au vu de son engagement à la présidence du comité de direction pendant de très nombreuses années.

A l'unanimité, Martine Cesari est nommée Présidente d'Honneur.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 23 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin

AR Préfecture **E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »**

006-344600952-20260423-D23_04_2026PT3-DE
Reçu le 24/04/2026 (ex- « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Catherine Josseaux, Auréline Mari, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Paola Belleveglia Aillaud, Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 3 – Objet : Désignation des délégués au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert élargi SICTIAM, notamment l'article 5.2 relatif à la composition de l'Assemblée générale et l'article 6.1 relatif à la composition du comité syndical ;

Vu la délibération du comité de direction en date du **19 Mars 2025** par laquelle **l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » de Roquebrune-Cap-Martin** a décidé d'adhérer au SICTIAM ;

Considérant que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert, qui accompagne au quotidien ses adhérents dans la transition numérique et énergétique ainsi que dans l'évolution de leurs métiers, dans une logique de mutualisation des moyens et de solidarité territoriale ;

Considérant qu'à ce titre, il exerce des missions d'ingénierie numérique au bénéfice de l'ensemble de ses adhérents et met également en oeuvre des compétences exercées à la carte, pour ses membres ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité de Direction, il convient de procéder à la désignation des représentants de **l'Office d'Animation Touristique de Roquebrune-Cap-Martin** au sein des instances du SICTIAM ;

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, chaque membre adhérent désigne ses représentants au sein de l'Assemblée générale ;

Considérant que conformément aux statuts du SICTIAM, un même délégué désigné par un membre adhérent peut siéger à la fois à l'Assemblée générale et dans un ou plusieurs collèges du comité syndical ;

Considérant qu'il est proposé de retenir le scrutin uninominal majoritaire pour la désignation des délégués de l'E.P.I.C. au sein des instances du SICTIAM.

Après en avoir délibéré, le **Comité de Direction** DÉCIDE :

006-3460022960411D23_04_2026PT3-DE
Reçu le 24/04/2026

Modalités de scrutin

Pour la désignation des délégués au sein des instances du SICTIAM, le comité de direction décide d'appliquer le scrutin majoritaire. Le comité de direction décide de ne pas procéder au scrutin secret et de recourir au vote à main levée.

Désignation des délégués à l'Assemblée générale

Sont désignés pour représenter l'**E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » de Roquebrune-Cap-Martin** au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM :

- **Délégué titulaire** : Mme **Nathalie VIOLI**
- **Délégué suppléant** : Mme **Catherine JOSSEAUX**

Transmission et exécution

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et adressée au SICTIAM afin de permettre l'installation de ses nouvelles instances.

Madame la Présidente est autorisée à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention si nécessaire.

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Nice - 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06359 Nice Cedex 1 par voie postale ou par voie électronique via l'application «Télérecours» (<https://www.telerecours.fr>)

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 23 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin

AR Prefecture

E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »

006-344600952-20260423-D23_04_2026PT4-DE
Reçu le 24/04/2026

(ex. « Office de Tourisme »)

(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Catherine Josseaux, Auréline Mari, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Paola Belleveglia Aillaud, Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 4 – Objet : Désignation d'un groupe de travail pour l'analyse des offres dans le cadre de l'évènementiel

Pour une plus grande efficacité des séances du Comité de Direction, il est proposé au comité de direction le principe de groupes de travail dont la mission serait l'analyse des offres dans le cadre de l'évènementiel.

Ces groupes auraient en charge les études comparatives des offres afin de permettre de présenter à l'approbation du comité de direction des programmations et des budgets prévisionnels déjà étudiés.

L'objectif étant d'organiser des réunions de travail constructives, le comité de direction est invité à approuver cette organisation, avec pour seul impératif, la présence minimum de 2 personnes et de la directrice pour l'organisation de ces réunions dont l'organisation serait ajustée en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré, le comité de direction, à l'unanimité, valide cette organisation et décide que l'ensemble des membres du comité de direction seront consultés pour l'organisation de réunions de travail thématiques en fonction des projets.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 23 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



AR Prefecture
006-344600952-20260423-D23_04_2026PT5-DE
Reçu le 24/04/2026

Roquebrune Cap Martin

E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)

(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Catherine Josseaux, Auréline Mari, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Paola Belleveglia Aillaud, Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 5 – Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément aux obligations réglementaires, le Comité de Direction est invité à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026.

Celui-ci résume l'évolution des dépenses et recettes ainsi que les orientations budgétaires en phase avec l'évolution de la stratégie d'animation et d'investissement.

Le Comité de Direction prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 annexé.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 23 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.

